



## «Les autorités encouragent les investissements directs étrangers en Ukraine»

*PETERKA & PARTNERS, implanté en Ukraine depuis 2006, offre à ses clients, notamment français, une présence et une expertise régionale précieuses. Dans cet entretien Alexander Poels, livre quelques clés essentielles pour opérer dans le pays.*

**R**evenons sur les évolutions récentes de votre cabinet d'avocats ; vous avez fait très tôt le choix de l'Ukraine...

Effectivement, notre maison mère, le cabinet tchèque, a créé une filiale ukrainienne au début de l'année 2006, alors que l'Ukraine commençait à se tourner vers l'Europe occidentale. Cette implantation a été un succès. En 2006, rares étaient les cabinets d'avocats internationaux dans le pays. A l'exception de quelques anglo-saxons, le marché des services juridiques était dominé par des cabinets locaux qui ne surent que très lentement s'adapter aux exigences des investisseurs occidentaux.

L'arrivée de PETERKA & PARTNERS coïncida avec le premier mouvement d'investissements en Ukraine. La place qu'occupe actuellement le cabinet, provenant d'une Europe centrale qui a connu des développements similaires une dizaine d'années auparavant, sur le marché juridique en Ukraine, illustre à sa volonté de relever de nouveaux défis aux côtés des investisseurs occidentaux.

Aujourd'hui, soit deux ans plus tard, PETERKA & PARTNERS renforce sa position en diversifiant ses services, au profit d'une clientèle mondiale et en élargissant ses équipes.

Fort d'une quinzaine de juristes, pratiquant au total une dizaine de langues, PETERKA & PARTNERS peut efficacement préparer l'entrée en Ukraine d'investisseurs français, les guider et les assister.



Alexander POELS,  
Directeur Général  
du bureau en  
Ukraine

**Quels facteurs ou critères fondent la qualité de ses services ?**

Elle réside dans plusieurs grands facteurs dont la diversité des expertises disponibles en interne, l'expérience de ses gérants et juristes, son indépendance et la coopération étroite avec les autres implantations du groupe en Europe Centrale.

Conseillés par des juristes locaux ayant effectué leur cursus en Europe centrale ou occidentale, maîtrisant le français et l'anglais, voire aussi, l'allemand, l'italien et l'espagnol, animés par une grande loyauté et le dévouement à leurs intérêts, nos clients bénéficient de services juridiques de haut niveau.

Le cabinet dispose d'une expertise dans des domaines aussi divers que l'implantation de groupes industriels étrangers, les fusions et acquisitions, les projets immobiliers et de construction, le droit du travail, la distribution de produits de grande consommation et de luxe, le droit bancaire, et le droit portuaire et maritime.

**Quel est actuellement le profil de ses clients, quelles sont leurs attentes et comment évolue le climat d'affaires bilatéral entre la France et l'Ukraine ?**

En tant que cabinet d'avocats d'affaires, PETERKA & PARTNERS s'adresse à de grands groupes internationaux comme à des moyennes entreprises européennes qui accèdent au pays. Le cabinet assiste ses clients pour l'implantation, l'établissement d'une structure sociale, le cas échéant, l'acquisition d'une entreprise ukrai-

nienne ou étrangère déjà présente sur le marché, une opération de fusion, l'acquisition et le développement de structures de production ou de distribution, les importations et exportations de produits ou services ; sans oublier le contentieux.

Ayant une expertise importante dans des grands projets d'investissement, d'acquisition et de développement immobilier, couvrant tous les domaines du droit commercial, des contrats, des sociétés, du travail et social, immobilier, de la propriété intellectuelle, bancaire et de la concurrence, PETERKA & PARTNERS répond pleinement aux demandes de ses clients, notamment français. Apte à travailler sur des projets complexes dans plusieurs pays d'Europe centrale et de l'Est simultanément, et ce, entièrement en langue française, le cabinet est régulièrement choisi par de grands groupes français qui débutent leurs investissements en Ukraine.

Nos avocats sont aussi régulièrement sollicités par des entreprises moyennes, voire des sociétés familiales françaises. Notre implication auprès de la communauté française, à Kiev et en région, montre notre dévouement aux intérêts des investisseurs français en Ukraine.

**Quelles difficultés convient-il de résoudre pour créer une société en Ukraine, quels conseils donner en la matière ?**

La création d'une structure juridique constitue la première phase d'approche du marché. L'établissement de la société sur laquelle reposera d'ailleurs un



grande partie de la réputation et de la crédibilité de l'investisseur doit être étudiée précisément. Des réformes en 2005 ont contribué à garantir davantage de transparence et de prédictibilité lors de l'enregistrement d'une société, apportant des assurances et garanties pour la protection des investissements. La procédure a été simplifiée par un système de «guichet unique» : tous les documents nécessaires sont désormais déposés auprès du registre d'Etat ; l'enregistrement de sociétés est effectué de manière plus rapide et transparente.

Certains problèmes subsistent cependant. Ainsi, pour certains documents officiels (tels des documents notariés) en provenance de la plupart des pays étrangers, des apostilles sont requises. De plus, tous les documents déposés auprès des organes d'Etat en Ukraine doivent être traduits en ukrainien et certifiés. Par ailleurs, selon la législation ukrainienne, un directeur étranger ne peut assumer sa fonction qu'après avoir obtenu un permis de travail, or celui-ci ne peut être délivré qu'après l'enregistrement de la société. Un directeur de nationalité ukrainienne doit être nommé dans un premier temps de ce fait.

A cet égard, il est recommandé d'entamer la phase préparatoire de la constitution d'une société en Ukraine assez tôt et de préparer les démarches d'investissement et d'enregistrement de la société très soigneusement. Un directeur de nationalité ukrainienne et une adresse d'enregistrement sont nécessaires dès la demande d'enregistrement. Les dossiers d'obtention de licences ou d'autorisations pour certaines activités commerciales doivent eux aussi être préparés en avance. De ce fait, même si la procédure d'enregistrement est plus simple, l'appui d'un cabinet d'avocats qualifié et d'un comptable sont essentiels.

### Est-il possible d'y connaître rapidement le succès ?

Le volume croissant d'investissements, leur variété, comme le développement des fusions et acquisitions, le montrent clairement. Certaines initiatives récentes, telles que l'entrée le 16 mai dernier de l'Ukraine à l'Organisation Mondiale du Commerce, la diminution des droits douaniers à l'importation à 10%-15% pour la plupart des produits importés, stimulent les investissements directs étrangers.

L'Ukraine représente un marché interne de près de 50 millions d'habitants au haut niveau de formation, dont le pouvoir d'achat augmente rapidement. Les investissements dans certains secteurs, tels les infrastructures, les centres commerciaux, super- et hypermarchés, l'automobile, l'agriculture et le tourisme, n'en sont qu'au premier stade. Sur ce marché d'opportunités, il est important de se positionner très tôt. Si certains secteurs restent pratiquement fermés aux investisseurs étrangers (l'énergie, le pétrole, le gaz), la majorité sont ouverts.

Les investisseurs français y sont appréciés et les relations franco-ukrainiennes se développent rapidement. Connue à travers certains grands projets, l'image des investisseurs français et des produits français est excellente.

### Le droit lié aux exportations et investissements directs y présente-t-il encore des spécificités importantes ?

Bien qu'il n'existe actuellement aucune loi spécifique à ce sujet, le législateur et les autorités gouvernementales encouragent activement les investissements directs étrangers en Ukraine, en particulier dans le secteur des services, du tourisme et de la vente en détail. Le gouvernement ukrainien fait des efforts importants pour améliorer l'image du pays. A l'heure de la décentralisation des compétences publiques, plusieurs régions telles Lviv et Ternopil à l'Ouest, Odessa sur la Mer Noire et la région capitale de Kiev,

misent particulièrement sur les investissements directs étrangers.

Outre son économie dynamique et son marché intérieur, l'Ukraine présente un intérêt pour les investisseurs qui souhaitent se tourner vers l'Europe de l'Est. Avec sa position géographique entre l'Union Européenne et la Russie, ses liens étroits avec l'Union Européenne et la CEI dont elle est membre, sa main d'œuvre hautement qualifiée et flexible, ses coûts salariaux très bas, ses ressources naturelles abondantes, ses grands espaces et terres à développer, ou sa monnaie locale ? dont la valeur ne cesse de s'apprécier par rapport à l'euro, l'Ukraine allie plusieurs avantages décisifs.

### Comment réussir un premier contact avec un partenaire potentiel, un distributeur par exemple ?

En l'absence d'organismes spécialisés dans l'appui au commerce international et aux investissements, le premier contact est le cabinet d'avocats ou, le cas échéant, un bureau de comptabilité.

Avant tout, il est vital de se renseigner quant au marché local, aux points d'appui et de contact existants. Bien que la plupart des entreprises françaises implantées en Ukraine soient membres d'European Business Association, un bon premier contact est la mission économique près l'Ambassade de France en Ukraine ou d'autres entreprises françaises implantées dans le pays ou la région.

Notre cabinet d'avocats basé à Kiev, membre du European Business Association et de la Chambre de Commerce américaine, fournit bien entendu l'assistance nécessaire au niveau juridique. Nos clients bénéficient de notre valeur ajoutée à travers nos ramifications en République tchèque, Slovaquie, Bulgarie et Ukraine, qui représente un atout unique en Ukraine. ■

*Propos recueillis par Sophie Schneider*